

LE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ POP: LA DÉMOCRATIE AU QUOTIDIEN

Le Comité populaire est une organisation démocratique. À la base, il y a les membres du groupe qui se réunissent aussi souvent que nécessaire en **assemblée générale** (AG) pour faire le bilan des activités, adopter les grandes orientations et les priorités de l'organisme ou trancher sur les questions importantes.

Lors de l'assemblée générale annuelle, les membres élisent un **conseil d'administration** (CA) qui se réunit tous les mois pour voir à la bonne gestion de l'organisme et prendre les décisions importantes entre les AG.

Il y a au Comité populaire un certain nombre de **comités** relativement autonomes pour mener à bien des projets. «Relativement» dans le sens où les comités sont redevables à l'Assemblée générale et que, tant qu'ils respectent la mission du comité pop et le plan d'action voté en Assemblée générale, ils sont autonomes dans leurs décisions. Évidemment, les décisions financières importantes doivent être soumises au CA.

Les **comités réguliers** et fonctionnels actuellement sont :

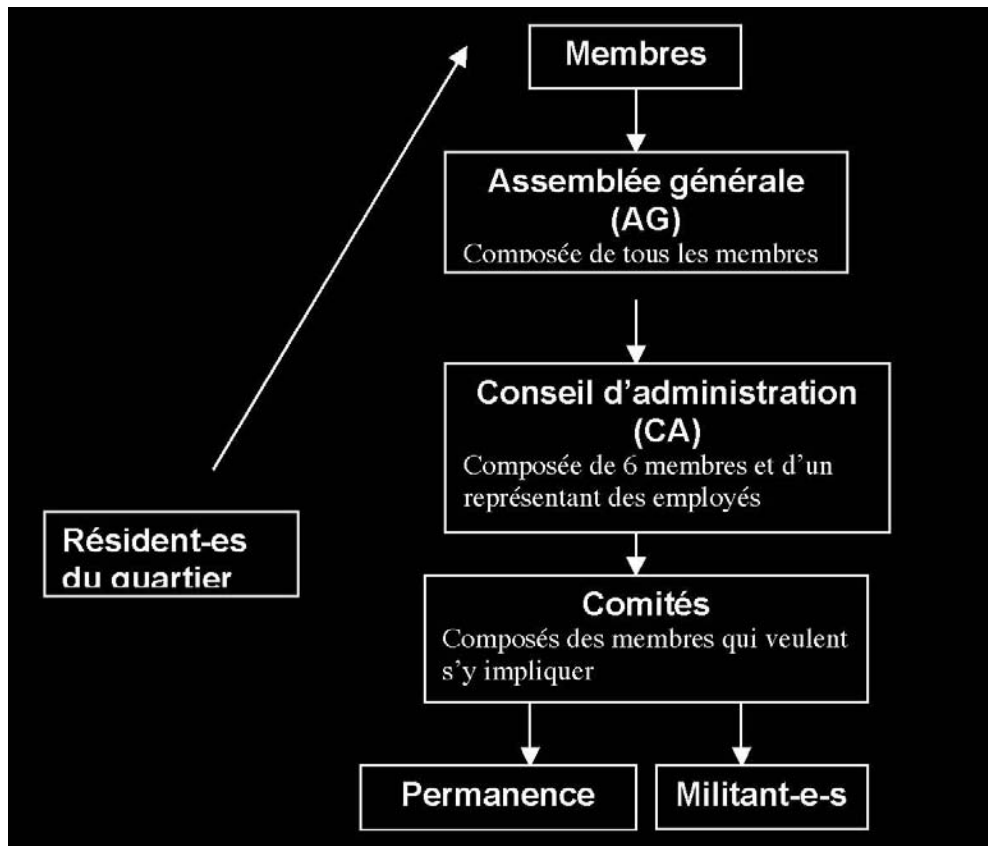
- Le comité *Infobourg*
- Le Comité Aménagement urbain
- Le Comité «projet»
- Le comité Vestiaire
- Le Comité mobilisation-logement

Il y a aussi le **comité Université populaire** qui sera remis sur pied si des gens ont envie de s'y impliquer activement.

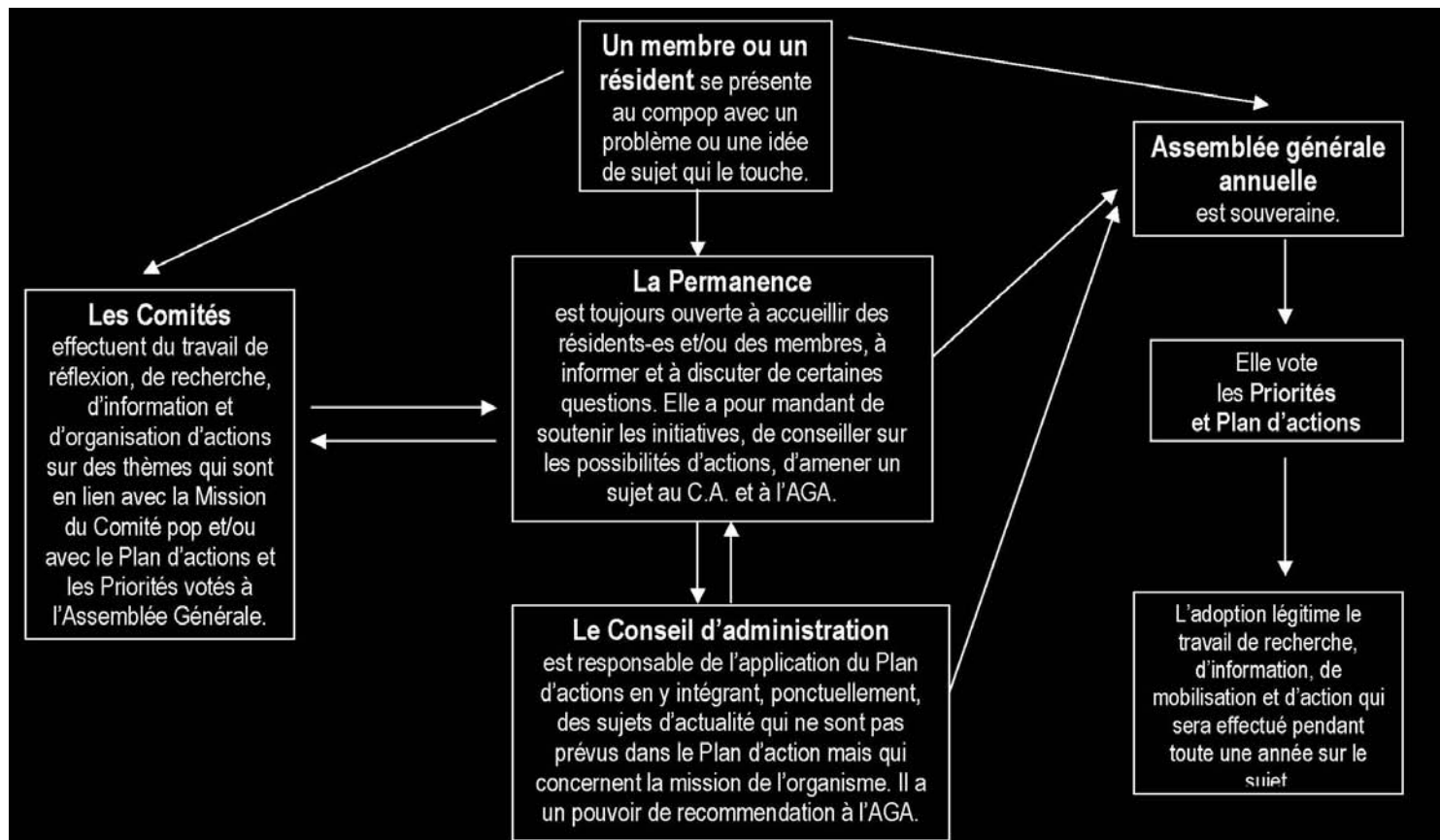
Le Comité populaire a mis sur pied en février dernier la **Coopérative d'habitation l'Escalier**. La Coop est une entité autonome du Comité pop, avec ses propres instances, mais nous continuons de l'accompagner dans ses démarches.

La structure du Comité populaire

Au quotidien, une permanence salariée (1 coordonnateur et 1 organisiatrice communautaire) voit à la coordination du Comité populaire, à la représentation de l'organisme, à la gestion des finances et à l'exécution concrète des mandats confiés par les instances. Les militant-e-s et les membres du CA qui le désirent peuvent également effectuer ces tâches. Toutes les idées sont les bienvenues!



Le cheminement d'une idée au comité pop



La démocratie au comité populaire

«Tous les membres sont égaux... Mais certains le sont plus que d'autres» - G. Orwell

Le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste n'échappe pas à des phénomènes d'aliénation bien connus de toute organisation dépassant le cercle d'amis informel. En effet, la démocratie y est imparfaite. Ainsi, par la force des choses, les membres qui participent activement aux réunions des comités et qui passent souvent au local ont concrètement plus de pouvoir que ceux qui se contentent de lire le bulletin de liaison et de venir à quelques activités par année. De même, les membres du conseil d'administration (CA) ont encore plus de pouvoir que les membres actifs des comités. Finalement, les permanents, parce qu'il et elle ont une vue d'ensemble de l'organisation et sont au cœur du dispositif d'information, sont ceux qui ont potentiellement le plus de pouvoir dans l'organisation.

Une fois ces faits admis, il s'agit de faire un effort de volonté et d'organisation pour tendre à la plus grande égalité possible entre tous les membres. De par sa philosophie d'action, **l'Éducation populaire autonome et la défense collective des droits**, le Comité populaire veut faire participer un maximum de personnes aux délibérations et aux prises de décision dans une optique «d'empowerment» des membres. C'est l'esprit dans lequel nous travaillons.

Mais il y a plus. Le Compop a inscrit de longue date dans sa structure légale —sa charte— **des principes de démocratie directe** donnant formellement le pouvoir aux membres. Ainsi, notre charte va plus loin que ce à quoi l'y oblige la loi et fait de l'Assemblée générale «l'autorité suprême sur toute question concernant le Comité populaire». Un mécanisme est également prévu permettant aux simples membres de convoquer une assemblée générale spéciale par voie de pétition. Les statuts et règlements prévoient même la possibilité de «la révocation d'un administrateur ou de l'ensemble du CA, pour motif grave». Nous sommes donc formellement en présence d'une structure où «tous les membres sont égaux». Il s'agit de s'assurer, concrètement, que personne ne soit «plus égal que les autres». Comme l'éducation populaire autonome implique de **partir des préoccupations des gens**, nous essayons de répartir les lieux de décision (c'est pourquoi les comités sont assez autonomes).

Le Comité populaire représente qui? Si le Compop veut défendre les droits et les intérêts des résidant-es, il ne prétend pas représenter tout le quartier, **contrairement au Conseil de quartier, par exemple**. Le Comité pop existe pour regrouper les citoyen-ne-s et leur permettre d'agir collectivement. Un ensemble d'intérêts contradictoires traverse le quartier, et à partir du moment où l'on décide de prendre position et d'agir (et non seulement de consulter et de suggérer), il est impossible de faire consensus. Le Compop défend donc ce que **la majorité de ses membres** perçoit comme étant les droits et les intérêts des résidant-es. En dernière analyse, le Comité représente donc ses membres, et seulement ces derniers. Le Comité populaire est donc totalement indépendant, que ce soit des partis politiques —en ce sens il ne peut faire que de la politique non-partisane— comme des instances gouvernementales.